

SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

RÉUNIONS PUBLIQUES

Projet de SCoT

Mai-Juin 2019



















POURQUOI UN SCOT? LE SCOT, QU'ES AIXO?

LE SCOT, UN PROJET DE TERRITOIRE

S pour schéma

pour cohérence

pour **territoriale**

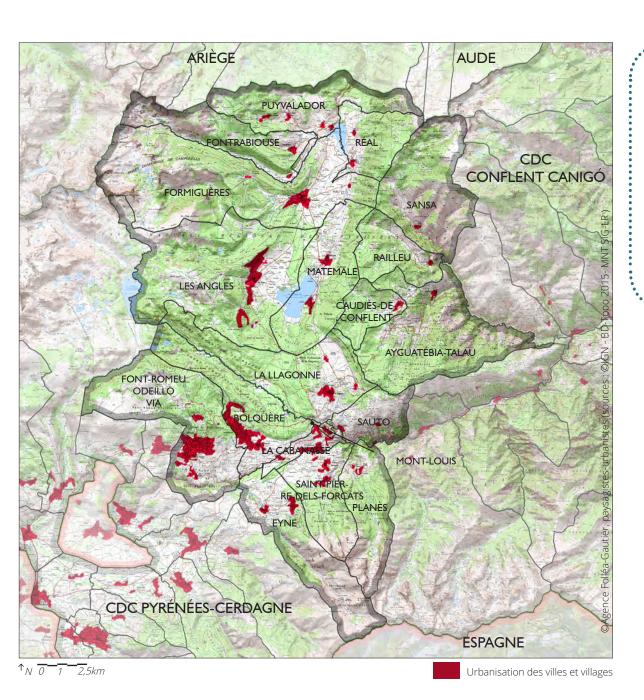
UN PROJET PARTAGÉ

Co-construction
Concertation

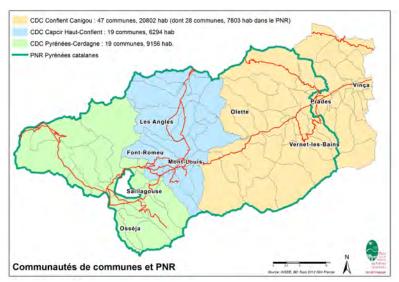
UN PROJET CONCRET

Réponse collective Adaptée aux spécificités du territoire

Le SCoT de la Communauté de communes Pyrénées Catalanes

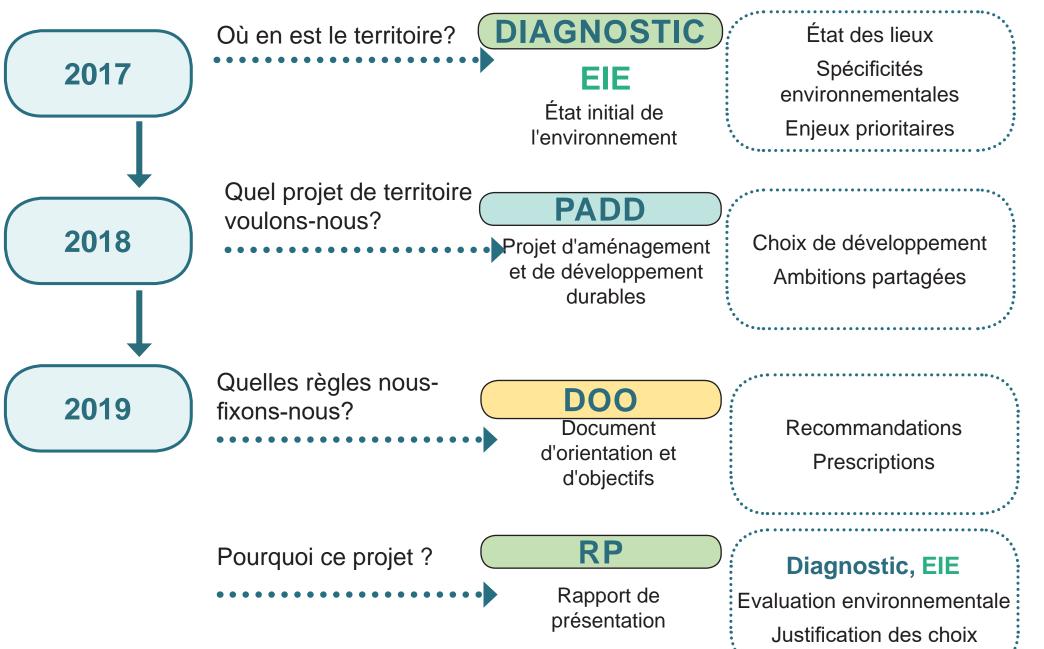


19 communes 352,7 km² 6 325 habitants à l'année jusqu'à 70 000 personnes en période touristique



source : PNR des Pyrénées Catalanes

Le Contenu du SCoT

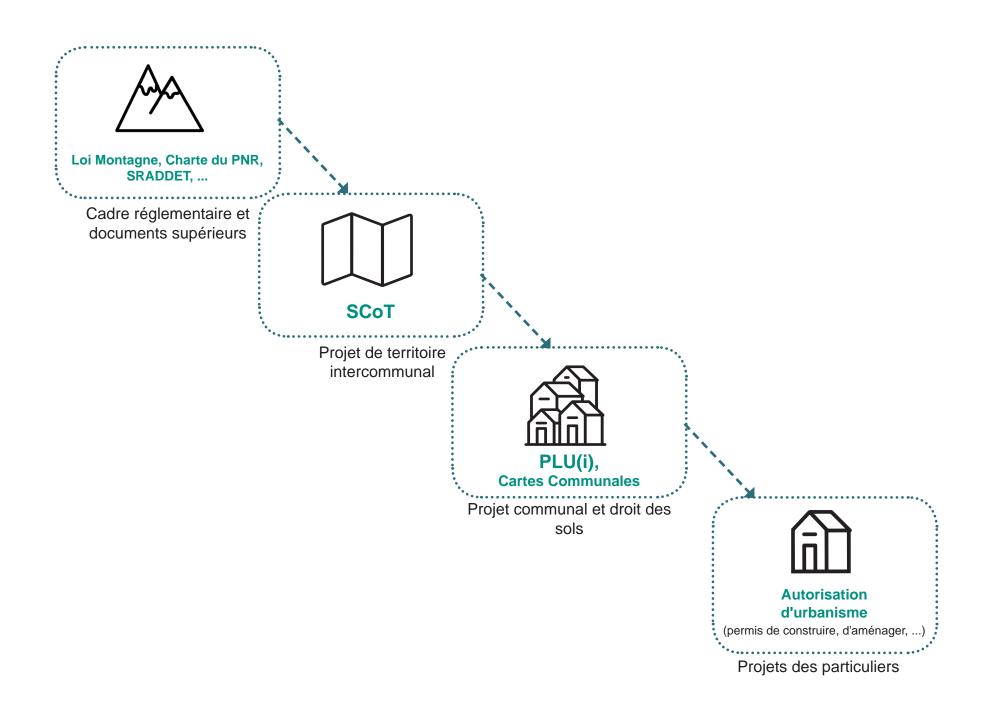


Le Contenu du SCoT



- → Comment équilibrer urbanisation et préservation de nos richesses ?
- Où construire ? Où réhabiliter ?
 Combien et quels types de logements à l'horizon 2035 ?
- Comment consolider notre économie et permettre l'accueil de nouvelles activités ?
- Comment répondre aux attentes des habitants et des entreprises en matière de transport ?
- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie?

Plusieurs échelles, plusieurs documents d'urbanisme



10 enjeux issus du diagnostic



La préservation des Paysages ET ESPACES NATURELS REMARQUABLES



La préservation d'une QUALITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE au travers d'un bâti plus compact



La consolidation des STATIONS DE MONTAGNE et la diversification de l'économie



La recherche de VOCATIONS COMPLÉMENTAIRES entre les bassins de vie



La réhabilitation des SITES DÉGRADÉS



La reconquête et la revalorisation de l'HABITAT ANCIEN et l'adaptation des SAVOIRS-FAIRES LOCAUX



Le soutien des EXPLOITATIONS AGRICOLES et la consolidation de la FILIÈRE BOIS



L'optimisation des MOBILITÉS en fonction des lieux de vie (intermodalité, desserte, Train Jaune)



La cohabitation de la TRAME ÉCOLOGIQUE avec les espaces aménagés à des fins touristiques



L'exemplarité pour un territoire à ÉNERGIE POSITIVE

6 grands défis du PADD

- 1. Reconnaître la qualité des PAYSAGES DE MONTAGNE comme la valeur fondamentale du territoire
- Maintenir et développer la DYNAMIQUE DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa DIVERSIFICATION
- 3. Appuyer la RENOMMÉE DE FONT-ROMEU ET DE MONT-LOUIS
- 4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de MAINTENIR LA POPULATION PERMANENTE ET RÉSIDENTE, voire de l'augmenter raisonnablement
- 5. Bâtir un avenir énergétique et climatique durable
- 6. Développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières

4 axes de PADD et de DOO

AXE 1

Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie

AXE 3

Pour un territoire attractif où il fait bon vivre

AXE 2

Vers un tourisme durable

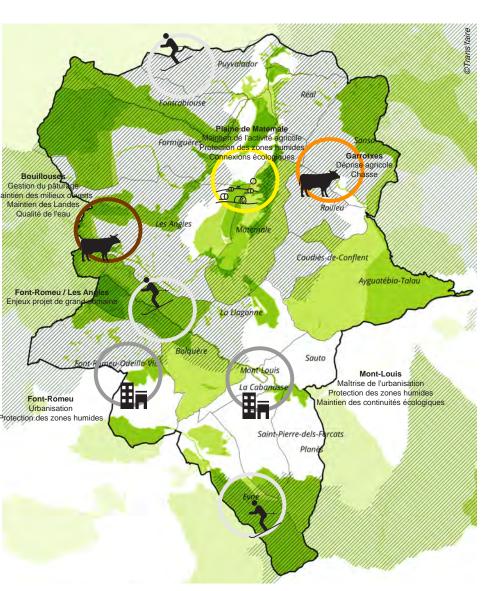
AXE 4

Vers un territoire à énergie positive et bas carbone

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles



CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

2005 -2015



69 HA
> 90 %
pour les résidences
secondaires



- La préservation des paysages et espaces naturels remarquables
- La réhabilitation des sites dégradés
- Le soutien des **exploitations agricoles** et la consolidation de la **filière bois**
- La cohabitation de la **trame écologique** avec les **espaces aménagés à des fins touristiques**

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

- Révéler la montagne comme un espace de nature et de ressources
- Soutenir l'agriculture et la sylviculture de montagne
- Accompagner les **aménagements touristiques dans un souci de qualité**
 - Maîtriser les extensions urbaines et la limitation de l'artificialisation des surfaces agricoles et naturelles
 - Améliorer le cadre de vie des
 habitants: formes urbaines plus
 respectueuses des morphologies
 villageoises (compacité), renforcement
 de la nature au cœur des villages et des
 bourgs.





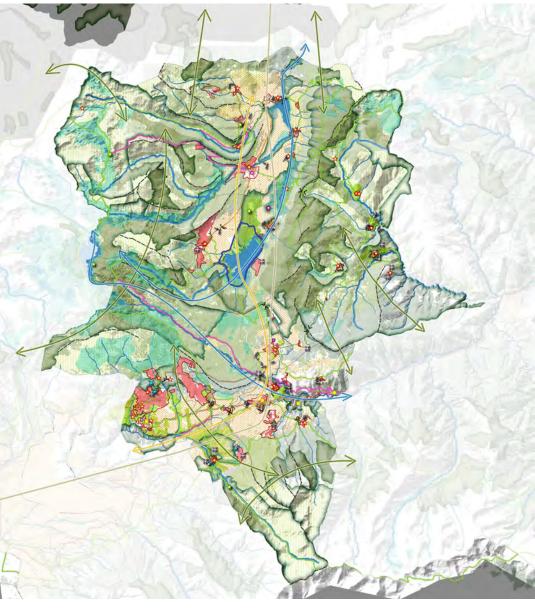
Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

→ Protection et la valorisation des richesses naturelles et paysagères du territoire, repris et déclinés dans le cadre des documents d'urbanisme





Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

○ Maîtrise et encadrement des extensions urbaines :

» Objectif de réduction de la consommation foncière pour le logement :

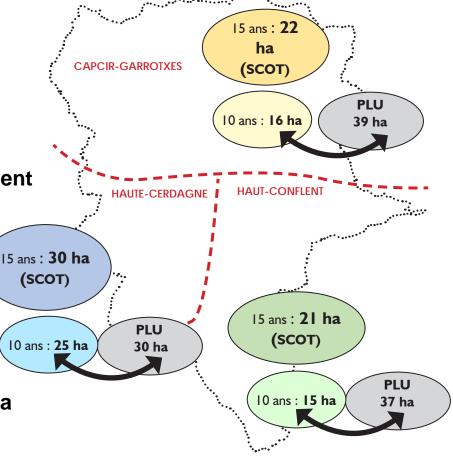
(logements permanents, secondaires et hébergements touristiques) :

- **16,5** % à 10 ans (55 ha max.),
- 25 % à 15 ans (76 ha max.)

Objectifs de renforcement de la densité pour le logement

(logements permanents, secondaires et hébergements touristiques) :

- Pôle territorial : 29 logements / ha (Font-Romeu, Bolquère)
- Pôle relais : 20 logements/ha
 (Les Angles, Formiguères, Matemale, Mont-Louis,
 La Cabanasse, Saint-Pierre-dels-Forcats)
- Station de montagne en discontinuité : 20 logements / ha (Puyvalador-Rieutort, Eyne 2600, Saint-Pierre-dels-Forcats, Formiguères)
- Village et hameau : 15 logements/ha



Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

Adaptation des pratiques de loisirs dans les milieux naturels :

- Création d'équipements en priorité dans les espaces déjà aménagés
- Aménagements, équipements et bâtiments intégrés dans les espaces naturels et recherche de performance énergétique



DÉFI 2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification

Etat des lieux
Définition des enjeux
Projet de territoire
Règles

Le tourisme, moteur économique du territoire

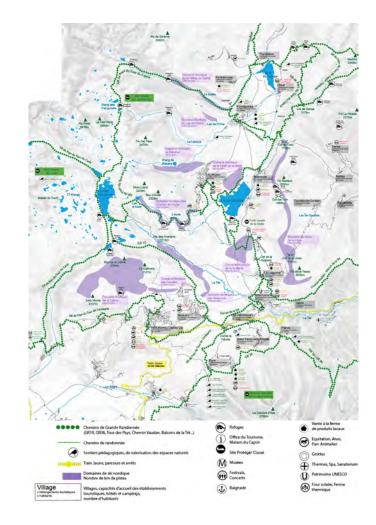




UNE ÉCONOMIE DE LA NEIGE FRAGILISÉE ?

- Fréquentation inégale
- Evolution des attentes de la clientèle
- Adaptration au changement climatique
- La reconquête et la revalorisation de l'habitat ancien et des hébergements touristiques
- La réhabilitation des sites dégradés

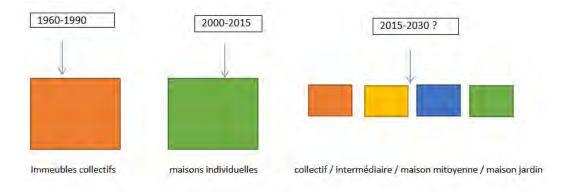
Un vaste potentiel de diversification



DÉFI 2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification

Etat des lieux
Définition des enjeux
Projet de territoire
Règles

- Axe 1
- Valoriser les richesses du territoire pour appuyer la diversification touristique à l'année
- 2.1 2.4
- Soutenir et engager la diversification du tourisme hivernal, à travers notamment des projets d'UTN structurantes pour le développement touristique
- 2.2 2.5
- Améliorer l'accueil des visiteurs par la montée en qualité des aménagements touristiques, des hébergements et et de l'accessibilité du territoire
- 3.7
- Renforcer l'attractivité du territoire sur son expertise dans les domaines du sport, de la santé et de la science et faciliter l'implantation de nouvelles entreprises



Diversifier les typologies bâties pour les hébergements touristiques





DÉFI 2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

Consolider et diversifier les activités touristiques

- Améliorer l'offre touristique en priorité par la modernisation et le renouvellement des équipements existants
- Diversifier les activités touristiques : Mont-Louis, ZAT Matemale, itinérance, patrimoine, agritourisme, etc.
- Développer un parc d'hébergements touristiques de qualité, diversifiés, et exemplaire sur le plan environnemental
 - Création d'UTN structurantes pour moderniser les domaines skiables et offrir des hébergements pérennes et exemplaires :
 - Eyne Pyrénéal
 - Font-Romeu Coeur de Ville





DÉFI 2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification

Etat des lieux
Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

3.4

➡ Renforcer l'attractivité du territoire pour d'autres économies

- Dynamique autour des expertises du territoire :
 Sport / Science / Santé
 - Regroupement des réseaux professionnels et projets transversaux (Sport-santé)
 - Formation aux métiers de la montagne
- Implantation de nouvelles entreprises :
 - Recherche de qualité fonctionnelle et paysagère pour les sites d'activités
 - Desserte numérique
 - Un nouveau site : Font-Romeu T3 (2,5 ha)
- Développement du télétravail à la montagne
 - coworking, tiers-lieux dans les centres-bourgs
 - couverture numérique : fibre optique dans les stations et villages







DÉFI 3.

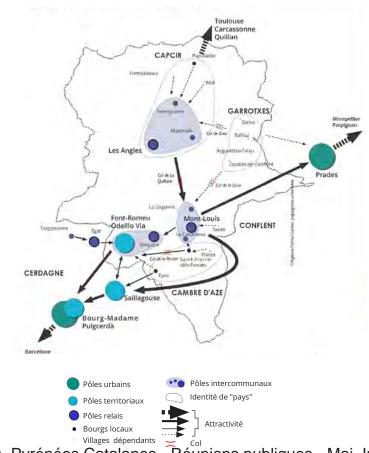
Appuyer la renommée de Font-Romeu et de Mont-Louis

Etat des lieux
Définition des enjeux
Projet de territoire
Règles





- Rechercher des vocations complémentaires entre les bassins de vie
- Optimiser **les mobilités** en fonction des lieux de vie (intermodalité, desserte, Train Jaune,...)



Scol de la communauté de communes Pyrénées Catalanes - Réunions publiques - Mai-Juin 2019

DÉFI 3.

Appuyer la renommée de Font-Romeu et de Mont-Louis

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

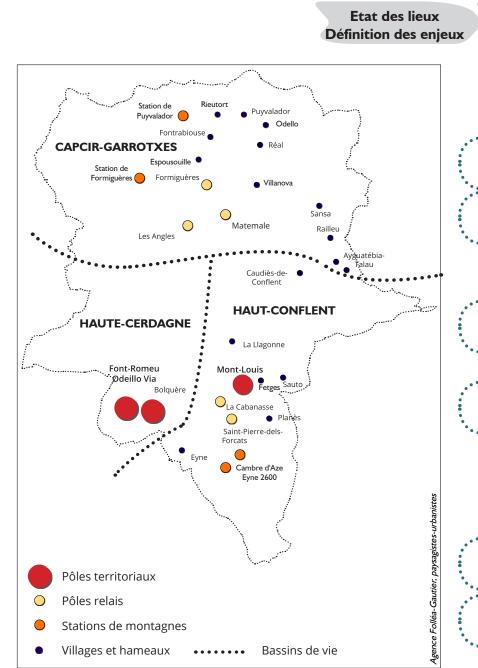
- 1.3 Faire de Mont-Louis le **centre culturel** névralgique du territoire
- Valoriser l'ensemble des **ressources du territoire**, dans une logique de complémentarité
- Prévoir un **accueil de population équilibré** entre les polarités et l'armature territoriale
- Rechercher une **meilleure diffusion des équipements et services** sur le territoire intercommunal
- Faciliter les **déplacements quotidiens** par la mise en œuvre de transports en commun coordonnés (PGDi)





Projet de territoire

3.2



⊃ Favoriser une approche à l'échelle intercommunale

Règles

- Besoins en logements répartis par bassin de vie
- Répartition des équipements sur le territoire intercommunal et implantation préférentielle dans les centralités
- Développement des zones d'activités économiques par bassin de vie
- Mobilité d'échange et de proximité économe et plus efficace

Requalifier les espaces urbains du territoire

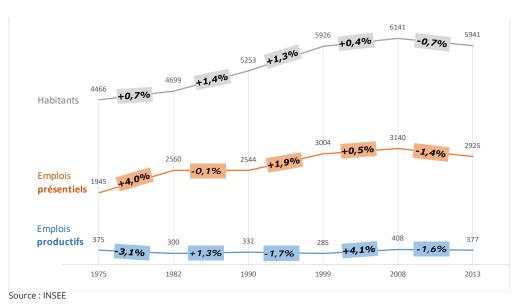
- Requalification de la ville de Mont-Louis
- Restructuration du Coeur de ville de Font-Romeu

DÉFI 4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement

Etat des lieux
Définition des enjeux
Projet de territoire
Règles

- Préserver une qualité d'architecture et urbaine au travers d'un bâti plus compact
- Reconquérir et revaloriser l'habitat ancien et adapter les savoirs-faire locaux
- Consolider des stations de montagne et la diversification de l'économie

Une stagnation de la population permanente



Un territoire marqué par la saisonnalité









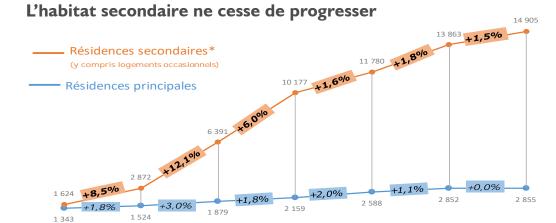
> 60 %

MÉNAGES MODESTES ÉLIGIBLES AU LOGEMENT SOCIAL



SECONDAIRES
15 000
89 % des lits touristiques

2013



SCoT de la Communauté de communes Pyrenees Catalanes - Reunions publiques - Iviai-Juin 2019

1982

1975

1968

DÉFI 4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement



- 2.6 3.4 Offrir des logements adaptés au profil des habitants du territoire, notamment les plus précaires et les saisonniers
- 3.3 3.4 Améliorer les conditions de vie des habitants et faciliter la mise à niveau énergétique :
 - rénovation du bâti
 - redynamiser les centres-bourgs par l'accueil d'une population permanente
 - Développer des **formes urbaines respectueuses** des villages et des paysages, créer des **espaces publics conviviaux**, maintenir les commerces et les activités dans les centres-bourgs
- Consolider la base économique touristique et développer les expertises locales pour l'accueil de nouvelles entreprises
- Améliorer la **qualité des transports** et des **communications** pour assurer la croissance des autres secteurs d'activités

DÉFI 4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement

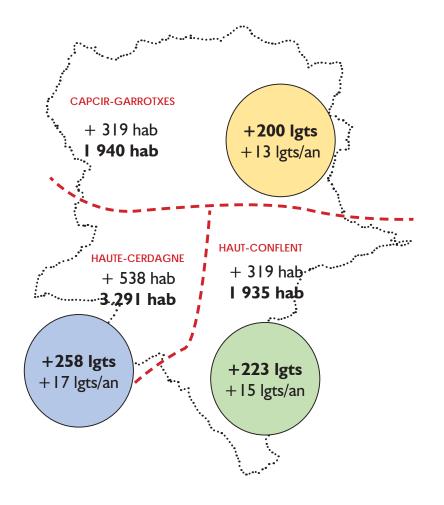
Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

3.2

Règles

NOUVEAUX LOGEMENTS PERMAMENTS À PRÉVOIR À L'HORIZON DU SCOT PAR BASSINS DE VIE



Développer une offre de logements accessibles à la population locale

- Actions collectives en faveur de la rénovation et l'amélioration de l'habitat
- Création de 45 logements par an à destination des habitants permanents (+680 en 2035)
- Localisation privilégiée des nouveaux logements dans les centralités
- 15 % de logements sociaux à l'horizon du SCoT
- Offre à destination des jeunes et étudiants, mais aussi personnes agées (adaptation des logements)
- Création de logements saisonniers en lien avec les opérations touristiques

DÉFI 4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

3.3

Améliorer le cadre de vie des habitants

- Développement des villages respectueux de leur morphologie :
 - compacité, petits logements et amélioration des déplacements
 - qualité architecturale et urbaine
- Qualité des espaces publics centraux :
 - trame paysagère : liaisons douces et nature en ville
 - pratiques piétonnes favorisées, accessibilité à tous
- Commerces et services dans les centres-bourgs
 - consolidation de l'armature de commerces de proximité
 - interdiction des grandes surfaces en périphérie
- Prise en compte des risques et nuisances par l'urbanisation :
 - risques naturels (inondations, glissements de terrains)
 - nuisances sonores et pollution

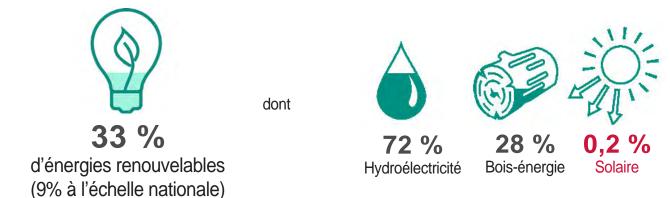




Etat des lieux
Définition des enjeux
Projet de territoire
Règles

- Faire du territoire un exemple en matière d'énergie positive
- Reconquérir et revaloriser l'habitat ancien et adapter les savoirs-faire locaux
- Optimiser les mobilités en fonction des lieux de vie (intermodalité, desserte, Train Jaune...)
- Soutenir les exploitations agricoles et consolider la filière bois

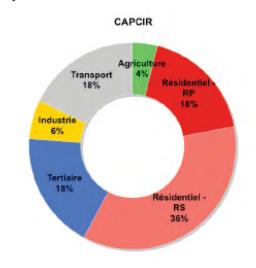
Consommation d'énergies renouvelables sur le territoire

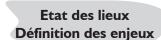


Une expertise scientifique sur les énergies



Répartition des consommations



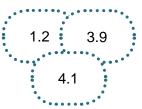


Projet de territoire

Règles



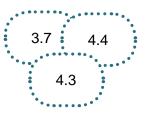
Identifier les sources possibles d'économie d'énergie et promouvoir les actions de réhabilitation énergétique et thermique



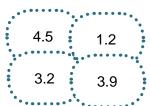
Développer de **nouvelles formes de mobilités** et des **circuits courts** pour limiter les consommations d'énergies et émissions de GES liées aux déplacements



Construire un mix énergétique 100% renouvelable à l'échelle de l'intercommunalité à travers notamment la mise en œuvre d'un schéma de développement des énergies renouvelables



Promouvoir les modes de production locaux pour structurer la filière énergétique en s'appuyant sur l'expertise scientifique du territoire



S'orienter vers une **économie bas-carbone** : limitation des déplacements et stockage



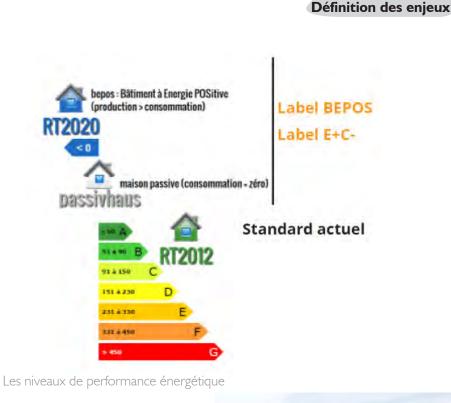
Exemple de rénovation : Isolation par l'extérieur



Ombrières photovoltaïques

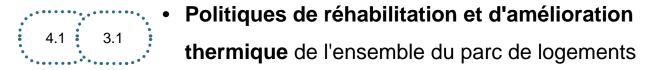
Etat des lieux

Projet de territoire

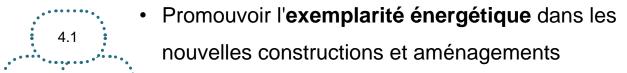


Lampadaires à énergie renouvelable dans les Garrotxes

→ Améliorer l'efficacité énergétique du territoire



Règles



- Objectif de réduction des consommations
 énergétiques de 10 à 20% à l'horizon du SCoT
- Proximité des fonctions urbaines et compacité de l'urbanisation pour minimiser les déplacements quotidiens et les consommations d'énergie

Etat des lieux Définition des enjeux

Projet de territoire

Règles

Développer le potentiel de la transition énergétique

- 4.2
- Encadrer et organiser le développement des
 EnR&R dans le respect des paysages
 - Schéma de développement des énergies renouvelables
 - Développement de dispositifs innovants
- 4.3
- Mise en réseau des lieux de production et de consommation
 - smart grid, développement urbain intelligent
 - réseaux de chaleur
- 4.4
- Développement des bioressources, des circuits-courts, des pratiques de stockage carbone et l'adaptation au changement climatique





Pico hydro-électrique Trans

Transport du bois par zeppelin

WHALES



Mix énergétique : stockage bois et photovoltaïque

DÉFI 6. Développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières à travers 6 projets structurants



Un projet collectif des stations de montagne



Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis



L'émergence d'une économie d'expertise (sport, sciences et santé)



Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti



Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités



Un schéma de développement des énergies renouvelables

Les prochaines étapes

CONSULTATION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES: Suite à l'arrêt, le dossier sera transmis aux personnes publiques associées (Etat, Région, Département, Parc Naturel Régional, chambres consulaires, EPCI et SCoT limitrophes, etc.), qui auront 3 mois pour rendre un avis sur le projet.

APPROBATION DU SCOT: Les observations émises par les personnes publiques associées et le public seront étudiées, et éventuellement intégrées au projet. Ce n'est qu'au terme de ces procédures que le Conseil Communautaire pourra approuver le SCoT, qui deviendra exécutoire deux mois après la transmission au Préfet. Les documents d'urbanisme locaux auront 3 ans pour se mettre en compatibilité.

1

2

3

4

ARRÊT DU PROJET DE SCOT : Lorsque l'ensemble des pièces du dossier de ScoT seront finalisées, le Conseil communautaire (instance de gouvernance composée des élus de la Communauté de communes) pourra se prononcer sur l'arrêt du projet, qui clôture la phase d'élaboration du document.

ENQUÊTE PUBLIQUE: Afin de recueillir l'avis des citoyens sur le projet, une enquête publique sera organisée. Un dossier d'enquête sera consultable dans plusieurs lieux mais également en ligne. De plus, un commissaire enquêteur tiendra des permanences pour échanger sur le dossier et recevoir les observations du public. L'enquête publique dure au minimum un mois et devrait avoir lieu à partir de septembre 2019.

en oeuvre du projet de SCoT fera l'objet d'un suivi régulier et d'une évaluation au moins tous les 6 ans. Il pourra, selon les évolutions constatées, être modifié ou révisé.